

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT PIERRE DE BOEUF
en date du 31 janvier 2019**

Convocation en date du 22 janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf, le trente et un janvier, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Serge RAULT, Maire.

Etaient présents : Mr Serge RAULT, Mr Christian CHAMPELEY, Mr Pierre-Marie CHEVAL ; Mme Véronique MOUSSY, Mme Annick RAMBOT, Mme Isabelle DUMAZET, Mr Daniel SAUVIGNET, Mr Patrick HENRIOT, Mme Nadine ROCHE, Mme Anne-Marie DEFAY, Mr Olivier BERAUD, Mme Joëlle CHABERT, Mr Daniel BLANC, Mr Eric PANDREAU

Absents représentés :

Mme Sonia DOS REIS donne pouvoir à Mr Pierre-Marie CHEVAL

Mme Anne GAUTHERON donne pouvoir à Mme Véronique MOUSSY

Mme Hélène CONDUCTIER, donne pouvoir à Mme <Anne-Marie DEFAY

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme Véronique MOUSSY

Après lecture du compte-rendu de la réunion en date du 29 novembre 2018, celui-ci est adopté à l'unanimité.

I – CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Monsieur CHAMPELEY fait un bilan financier des 3 dernières années pour le Centre de Loisirs et la garderie périscolaire il en ressort une augmentation de la fréquentation.

Monsieur CHAMPELEY informe le Conseil Municipal que le contrat enfance jeunesse est arrivé à échéance et qu'il convient de signer son renouvellement pour une durée de 4 ans (2018-2021).

Le Conseil Municipal, unanime, autorise Mr le Maire à signer le CEJ et tout document annexe.

II – FOYER MUNICIPAL

Demande de subvention : Plan Régional en faveur des territoires 2019

Monsieur le Maire rappelle le montant de 80 000 € accordé au titre de la subvention Plan Régional en faveur des territoires sur la première tranche des travaux (extension du bâti existant par la création d'un nouveau bâtiment accueillant la nouvelle salle d'activité et son espace scénique pour un coût de 780 000 € HT).

Monsieur le Maire propose de présenter à la région une demande de subvention, au titre du Plan Régional en faveur des territoires, pour la seconde tranche du programme de création du pôle à vocation culturelle et associative consistant en la réhabilitation et l'aménagement du bâtiment existant sur deux niveaux: coût des travaux 325 500 € HT

Le Conseil Municipal, unanime, sollicite de la Région, au titre du plan Régional en faveur des territoires 2019, la subvention du montant le plus élevé possible et pouvant atteindre 65 100 €.

III – LOYERS BATIMENTS COMMUNAUX

Ce point est reporté à la prochaine réunion du Conseil Municipal dans l'attente de la parution des indices de référence des loyers.

IV – PERMIS DE CONSTRUIRE ANCIENNE EGLISE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réhabilitation et de reconversion de l'ancienne Eglise, rue du milieu ainsi que ses aménagements.

Monsieur le Maire propose de valider le projet ainsi que la demande de permis de construire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de réhabilitation et de reconversion de l'ancienne Eglise, rue du milieu, autorise Monsieur le Maire à déposer le permis de construire et à signer tous documents administratifs et comptables concernant cette opération.

V – SIGNATURE CONVENTION SPL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de choisir un prestataire pour la fourniture et la livraison des repas, en liaison chaude, du Centre de Loisirs 2019.

La SPL du Pilat Rhodanien propose les tarifs suivants :

- 5.12 € HT / repas enfant
- 5.44 € HT / repas adulte

Le Conseil Municipal, unanime, décide de confier la fourniture et la livraison des repas, en liaison chaude, à la SPL du Pilat Rhodanien aux tarifs énoncés ci-dessus, pour le centre de loisirs 2019.

VI – REMPLACEMENT LUMINAIRE – AVENUE DU RHONE

- ✓ Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de remplacer un luminaire, avenue du Rhône.

La participation de la commune s'élève à 347 € HT.

Par transfert de compétence de la commune, le SIEL aura la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Le Conseil Municipal, unanime, prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux « Remplacement luminaire, avenue du Rhône », et approuve le montant des travaux de 347 € HT.

VII – CDG : NEGOCIATION CONTRAT GROUPE ASSURANCE PERSONNEL

Monsieur le Maire expose au conseil que le contrat groupe d'assurance garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas d'absence pour raisons de santé, d'accident ou maladie professionnelle arrive à échéance au 31/12/2019.

Le Centre de Gestion se propose de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Les conventions devront être conclues pour une durée de 4 ans et couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :
Décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité paternité adoption,
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :
Accident du travail, maladie grave, maternité paternité adoption, maladie ordinaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

VIII– AFFAIRES DIVERSES

- Comme chaque année, la Commune est sollicitée par l'école de musique de Chavanay pour donner son accord sur le principe de « libre circulation » des élèves. Quatre enfants de la commune sont inscrits à l'école de musique de Chavanay.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un accord de principe à la « libre circulation » des élèves et autorise Mr le Maire à signer ledit accord.

- Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour le 30^{ème} anniversaire de JAD.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'attribution de la subvention d'un montant de 1 000 € à JAD.

- Monsieur Pierre-Marie CHEVAL fait part au Conseil Municipal que le tracé d'assainissement collectif a été modifié :

- Les parcelles n° A4532 et A2365 sur lesquelles sont implantées des constructions à usage d'habitation seront concernées par la traversée d'une canalisation desservant d'autres habitations et bénéficieront en contrepartie de la servitude, de la gratuité de la participation ordinairement due pour le financement de l'assainissement collectif.

- La parcelle n°A2366 fera l'objet d'une servitude d'enfouissement et de passage conclue à titre gratuit

Le conseil Municipal, unanime, valide le tracé d'extension du réseau d'assainissement collectif de Chezenas ainsi modifié et approuve la conclusion, par un acte notarié, des servitudes d'enfouissement et de passage avec les propriétaires des parcelles et dit que les servitudes ayant pour objet la traversée par une canalisation desservant d'autres habitations de parcelles habituellement occupées par des constructions à usage d'habitation seront contractées en contre partie de la gratuité de la participation pour le financement de l'assainissement collectif.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat actuel de la délégation de service public assainissement sur la commune de Saint Pierre de Bœuf arrive à échéance au 31 décembre 2019 et qu'il convient de lancer une procédure. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confier une mission d'assistance de maîtrise d'ouvrage au cabinet C²i pour un montant de 5 000 .00 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier l'assistance à maîtrise d'ouvrage à C²i pour un montant de 5 000.00 € HT

- Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lancer un marché à procédure adaptée comprenant les lots suivants d'assurances :
 - Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes
 - Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes
 - Lot 3 : assurance des véhicules à moteur et des risques annexes,
 - Lot 4 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le lancement du marché à procédure adaptée pour les contrats d'assurance de la commune.

- Monsieur Patrick HENRIOT informe le Conseil Municipal que les demandes de raccordement à la fibre optique des bâtiments communaux ont été effectuées.
- Monsieur Pierre-Marie CHEVAL informe les membres du conseil Municipal que l'entreprise MOUTOT devrait réaliser courant février le goudronnage de la rue du champcallot et du bas de la montée de la chanette. De plus, il présente un devis de la même société pour un montant de 2 336.40 € HT pour la reprise de voirie au niveau du pont vers la Coursière et des accotements au bas de la route de Chezenas.

Le Conseil Municipal, unanime valide le devis de l'entreprise MOUTOT pour un montant de 2 336.40 € HT.

- Monsieur Eric PANDREAU fait un point sur les dernières manifestations des Conscrits qui se sont très bien passées. Des remerciements sont adressés à toutes les personnes qui se sont investies sur ces manifestations

IX – INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a, par délibération du 27 mai 2014, délégué au Maire certaines de ses attributions. Conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mr Serge RAULT rend compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation :

- Signature d'un contrat de dératisation avec la société Provence dératisation pour une durée de 3 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Numéro de délibérations de la séance	Intitulé
N°31-01-2019-1	Signature du contrat enfance et jeunesse 2018-2021 avec la caisse d'allocations familiales et la mutualité sociale agricole
N°31-01-2019-2	Création d'un pôle à vocation culturelle et associative. Deuxième tranche : réhabilitation et aménagement du bâtiment existant – Demande de subvention Plan Régional en faveur des territoires 2019
N°31-01-2019-3	Aménagement ancienne Eglise : dépôt de permis de construire
N°31-01-2019-4	Marché de prestation de services : fourniture de repas en liaison chaude pour le centre de loisirs 2019
N°31-01-2019-5	Remplacement luminaire 027ACa – Avenue du Rhône
N°31-01-2019-6	Délégation au CDG 42 afin de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, qui couvre les obligations statutaires des agents
N°31-01-2019-7	Subvention exceptionnelle - JAD
N°31-01-2019-8	Choix mission assistance à maîtrise d'ouvrage pour délégation de service public d'assainissement
N°31-01-2019-9	Assainissement Chezenas : droits de passage et d'enfouissement
N°31-01-2019-10	Lancement marché pour consultation assurances

La secrétaire de Séance
Mme Véronique MOUSSY

Le Maire
Serge RAULT

